



APPEL A CANDIDATURES

Recrutement de deux Consultants en vue de la formation des cadres des entreprises forestières et des auditeurs stagiaires en audit interne de la conformité aux exigences des grilles de légalité de l'APV/FLEGT Cameroun, à l'élaboration des rapports de mission d'audit interne et des plans d'action de mise en conformité.

Projet : « Appui au renforcement des capacités d'audit interne de la conformité des titres forestiers valides et opérationnels aux exigences des grilles de légalité de l'APV FLEGT Cameroun »

La Direction Générale

**Centre de Recherche et d'Action pour le Développement
Durable en Afrique centrale (CERAD),
Tél : (237) 677 75 83 10, Fixe : 243 65 95 41,
Email : ceradafriquecentrale@yahoo.fr,
patricebigombe@hotmail.com,
B.P: 4975 Yaoundé-Cameroun.**



1. Contexte

Près de huit ans après la signature de l'APV/FLEGT entre le Cameroun et l'Union Européenne, aucune autorisation FLEGT n'a encore été délivrée. L'objectif fixé pour la délivrance des premières autorisations ne pourra être atteint que si les entreprises forestières atteignent un niveau de conformité satisfaisant aux exigences des grilles de légalité de l'APV/ FLEGT Cameroun.

La conformité des entreprises forestières aux exigences des grilles de légalité est une étape fondamentale dans la mise en œuvre de l'APV. L'évolution rapide des entreprises forestières vers la conformité et la délivrance des certificats de légalité et des autorisations FLEGT exige un accompagnement de proximité des entreprises forestières volontaires. Ce projet propose de faire un état des lieux du niveau de conformité actuel des entreprises forestières, d'élaborer des plans d'action pour leur mise en conformité à court, moyen et long terme et de développer leurs capacités d'audit interne et de mise en conformité aux exigences de l'APV.

Les résultats du projet vont aussi permettre au Cameroun et à son partenaire, l'UE, de disposer d'informations plus précises sur le niveau actuel de conformité des entreprises forestières pour alimenter les discussions sur l'applicabilité des grilles de légalité et du SIGIF II. A terme, il est essentiel d'évoluer vers un cadre favorable à la conformité des entreprises et des titres forestiers aux exigences de l'APV.

Le Programme FAO-UE FLEGT soutient la mise en œuvre du Plan d'Action FLEGT en améliorant la gouvernance forestière, en apportant une assistance technique et par le renforcement des capacités par le biais du financement des projets dans les pays éligibles. Dans la poursuite de cet objectif, le Programme FAO-UE FLEGT a accepté d'appuyer le projet intitulé « *Appui au renforcement des capacités d'audit interne de la conformité des titres forestiers valides et opérationnels aux exigences des grilles de légalité de l'APV/FLEGT Cameroun* » mis en œuvre par le CERAD, en collaboration avec le MINFOF et le GFBC.

2. Objectifs de la Consultation

La présente Consultation a pour objectif de recruter deux Consultants qui vont préparer des modules de formation et former les cadres des entreprises forestières et les auditeurs stagiaires en audit interne de la conformité des titres forestiers valides et opérationnels aux exigences des grilles de légalité de l'APV FLEGT Cameroun.



Plus spécifiquement, il s'agira de :

1. Elaborer les modules de formation;
2. Présenter les modules de formation en audit interne de conformité aux exigences des grilles de légalité de l'APV/FLEGT Cameroun au cours de l'atelier de formation des 27 et 28 février 2018 à Yaoundé ;
3. Former les participants à l'élaboration des rapports de mission d'audit et des plans d'action de mise en conformité;
4. Tester le niveau des participants avant la formation;
5. Evaluer l'impact de la formation sur le niveau de connaissances des participants formés ;
6. Contribuer à l'élaboration du rapport de la formation.

3. Profil des Consultants

Les deux Consultants doivent être des Auditeurs forestiers chevronnés, spécialiste l'un de l'aménagement forestier et de la certification forestière et l'autre du volet social de l'aménagement forestier et de la certification forestière. Ils devront justifier d'une bonne compréhension des enjeux de la légalité forestière au Cameroun, de l'APV-FLEGT Cameroun et d'une bonne connaissance des grilles de légalité de l'APV/FLEGT Cameroun.

4. Durée de la Consultation

La durée de la Consultation est de cinq (5) jours pour chaque Consultant. Elle couvre la préparation des modules de formation, la réalisation de la formation et la contribution à l'élaboration du rapport de la formation.

5. Honoraires des Consultants (e)

Conformément au budget du projet, il est prévu un montant total de Un Million Deux Cents Mille Francs CFA (1 200 000 FCFA) correspondant aux honoraires des deux Consultants, pour cinq (05) jours de travail pour chacun d'eux, soit deux (02) jours pour la préparation des modules de formation (2 jours) , deux (02) jours pour la formation (2 jours) et un (01) jour pour la contribution à l'élaboration du rapport de la formation.

Le paiement de ces honoraires s'effectuera en une seule tranche à la remise du rapport de la formation.



6. Modalités de recrutement

Les personnes intéressées par la présente Consultation sont priées de faire parvenir par e-mail leur CV et une proposition générale du contenu de la formation selon leur propre compréhension de la mission au CERAD au plus tard le 15 février 2018 à 17 heures aux adresses suivantes : ceradafriquecentrale@yahoo.fr et patricebigombe@hotmail.com .